

CONVOCATION ASSEMBLEE PAROISSIALE
du dimanche 7 avril 2024
à l'issue du culte à Prangins
(culte à 10h15 – Assemblée à 11h00)

ORDRE DU JOUR

Election des organes paroissiaux 2024-2029

1. Ouverture de l'Assemblée. Désignation de deux scrutateurs
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Election du bureau de l'Assemblée paroissiale
4. Election du Conseil paroissial
5. Election des membres de la Commission de gestion et des finances
6. Election des délégués à l'Assemblée régionale
7. Divers
8. Prière de clôture.

Pour l'Assemblée paroissiale

Le Président :

Le secrétaire :



Jean-Marc BETTEMS



Louis NOIR

Un vote anticipé est organisé pour les paroissiens. Les bulletins d'élections peuvent être déposés dans l'urne se trouvant au secrétariat paroissial, aux heures d'ouverture de celui-ci, dès le 22 mars 2024. L'électeur doit pouvoir justifier de son appartenance à la Paroisse.